

Le créancier face aux procédures collectives : approfondissement

Traiter la situation du créancier dans le cadre d'une entreprise en difficulté

PUBLIC

Responsables et collaborateurs des services contentieux et recouvrement - Juristes - Avocats - Notaires - Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances de base en matière de droit des entreprises en difficulté ou avoir suivi la formation :

🔗 [Entreprise en difficulté : fondamentaux du droit des procédures collectives \(12482\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF

Code
1205

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 849 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Déterminer l'organisation générale du traitement des difficultés des entreprises
- Examiner les principes applicables aux procédures collectives et leur incidence sur le traitement des créanciers
- Analyser le cadre légal permettant de reconstituer l'actif et de le liquider

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Déterminer l'organisation générale du traitement des difficultés des entreprises

Décrire le cadre général des procédures de traitement des difficultés des entreprises

- Conciliation
- Mandat ad hoc
- Sauvegarde
- Redressement judiciaire
- Liquidation judiciaire
- Atelier "Etude de cas" :
 - Présentation d'une requête aux fins d'ouverture d'une procédure de mandat ad hoc / d'une procédure de conciliation
 - Demande d'ouverture d'un plan de sauvegarde
 - Déclaration de cessation des paiements et plan de continuation
 - Plan de cession et ordonnance du juge-commissaire autorisant une cession d'actif

Identifier les intervenants, leurs rôles et pouvoirs

- Organes juridictionnels
- Mandataires de justice
- Quiz : distinguer les intervenants

Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Examiner les principes applicables aux procédures collectives et leur incidence sur le traitement des créanciers

Schématiser les grands principes applicables aux procédures collectives

- Principe de l'arrêt des poursuites individuelles et les incidences pratiques
- Statut des entrepreneurs individuels
- Interdiction des paiements des créances antérieures : principe et exceptions
- Égalité des créanciers
- Règle de la continuation des contrats en cours
- Débat : les principes directeurs du droit des entreprises en difficulté

Caractériser la situation du créancier

- Créanciers et statut des entrepreneurs individuels
- Traitement de la créance antérieure : la déclaration de la créance et la vérification du passif
- Traitement de la créance postérieure : les conditions d'éligibilité au traitement de faveur et les moyens d'actions du créancier pour obtenir le paiement
- Sort des contrats : les conditions de la poursuite du contrat en cours, la résiliation du contrat
- Situation des biens détenus par le débiteur
- Cas pratique : mesures à prendre pour se faire payer
- Cas pratique : faire résilier un contrat en cours

Analyser le cadre légal permettant de reconstituer l'actif et de le liquider

Rechercher les actes suspects

- Responsabilité du créancier au titre des concours qu'il a consentis
- Nullités de la période suspecte
- Cas pratique : qualifier les actes et cerner les responsabilités

Repérer les actions contre le débiteur en faveur des créanciers

- Actions en sanction non pécuniaire
- Action en comblement de passif
- Débat : la reconstitution de l'actif et son incidence sur la situation du créancier

Cerner les règles organisant la liquidation de l'actif

- Ordre de paiement des créanciers
- Créanciers et statut des entrepreneurs individuels
- Situation du créancier propriétaire
- Débat : Problématique de l'insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 17-18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026 – Session Garantie

A DISTANCE

- 17-18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026 – Session Garantie

AIX-EN-PROVENCE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

BORDEAUX

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

CHAMBERY

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

GRENOBLE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

LILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

LYON

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

MARSEILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

NANTES

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

NICE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

NIORT

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

PAU

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

RENNES

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

ROUEN

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

STRASBOURG

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

TOULOUSE

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026

TOURS

- 19-20 Oct. 2026
- 24-25 Nov. 2026



LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex – Tél : 01 83 10 10 10 –
src-formation@lefebvre-dalloz.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75